

Rapport de la commission chargé d'examiner le préavis municipal N° 1/2018 - Demande de crédit complémentaire de Fr. 225'000.-- au préavis N° 21/2016 « Remplacement des programmes de gestion communale » pour modules et logiciels additionnels.

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La Commission désignée pour l'étude de ce préavis était composée de la façon suivante :

Messieurs

Pierre Cavin,
Gilbert Vernez
Manuel Paley
Michel Bloch
Pierre Fontana,
Christian Grobéty
Erik Dumusque, président-rapporteur

Préambule

La commission s'est réunie le mardi 27 février 2018 à la Maison de Commune, en présence de Monsieur le Municipal Jean-Pierre Schwab et Monsieur Michael Zenger, boursier communal.

Les membres de la Commission remercient les prénommés pour leur présence et leur disponibilité ainsi que pour les réponses qu'ils ont apportées aux questions des commissaires.

Informations fournies par les représentants de la Municipalité.

L'objet du précédent préavis portait sur le remplacement des solutions ERP (Entreprises ressource planning, ou logiciel de gestion intégrée des ressources). Ces solutions arrivant en fin de vie.

L'entreprise Centrics Consulting SA a été mandatée par les villes de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz pour accompagner le processus sur les points suivants :

- Analyse
- Cahier des charges
- Appels d'offres
- Rédaction du préavis précédent
- Adjudication

La partie contractuelle étant revenue au Service Financier de la ville.

Si les trois villes ont choisi les mêmes logiciels, la ville de La Tour-de-Peilz, comme Vevey n'ont choisi qu'un seul partenaire intégrateur.

Pour notre ville, la situation à ce jour est la suivante : la mise en production des principaux modules fut un succès, cependant la société Ofisa confirme le 5 septembre 2017 la fin de la maintenance de deux modules Gefi/G2i (Comptabilité/ Office de la population) pour le 31.12.18 et la non-fourniture des interfaces vers les nouveaux logiciels (pont permettant le passage des données d'un logiciel vers les autres).

De ce fait, dès le 4^{ème} trimestre 2017, le service financier de la ville a dû pallier à cette problématique et entreprendre toutes les démarches qui ont abouti au préavis que nous étudions ce jour.

De plus, le consultant ainsi que la société Ofisa ont été entendus sur les raisons de cette annonce « surprise ». Des clarifications ont été apportées et des négociations d'arrangement sont en cours notamment avec Ofisa mais il semblerait que personne n'ait eu conscience de la situation ni du côté du mandataire ni du côté du service financier de la ville et aucune demande de garantie ni vérification de la pérennité de ces modules n'ont été faites durant le processus d'adjudication. Des clarifications ont été apportées (Ofisa avait selon leur dire, publié un avis de fin de maintenance en 2014) et des négociations d'arrangement sont en cours notamment avec Ofisa.

Le préavis précédent reprenait presque 1:1 les fonctions des logiciels précédents, mais ne tenait pas compte de l'évolution des logiciels et de la tendance vers une administration 2.0 avec guichet virtuel.

Des lors, comme il fallait de toute façon reprendre certains éléments du fait des problèmes de fin de vie de Gefi/G2i et des problèmes d'intégration, le service Financier a étudié à nouveau les modules en tenant compte des évolutions futures. L'expertise de M. Zenger dans le domaine des ERP a été très utile pour définir une feuille de route cohérente.

Les modifications sont résumées dans le tableau ci-après :

Logiciel / Module	Préavis No° 21/2016	Préavis No° 1/2018
Nest (Office de la Population)	Oui	-
ProConcept (comptabilité, RH, GED)	Oui (revue des salaires oubliée dans l'appel d'offre)	Oui (+ revue des salaires)
Cash-in (contentieux)	Oui	Oui (idem)
Location des salles	Logiciel métier T2i	Logiciel métier T2i (+ guichet virtuel et hébergement sécurisé)
Gestion des ports	Module Ofisa	Nouveau logiciel métier Morges (+ guichet virtuel et hébergement sécurisé)
Gestion des cimetières	Logiciel métier i-com	Logiciel métier i-com (+ prestations manquantes, base pour guichet virtuel et hébergement sécurisé)
Gestion des réfectoires	Oublié dans l'appel d'offre	Nouveau logiciel métier KIBE
Gestion des chantiers et temps	Module Ofisa	Module Ofisa maintenu + interface (remplacement par la suite)
Gestion des permis de construire	Module Ofisa	Module Ofisa maintenu + interface (remplacement par la suite)

	Nouveau	Complément
Module RH (revue des salaires)		35'433.30
Location de salles		11'754.--
Gestion des ports	64'629.80	
Gestion des cimetières		17'081.25
Gestion des réfectoires	30'645.--	
Prestations complémentaire pour interfaces	15'508.80	
Divers et imprévus	50'000.--	
Totaux	160'783.60	64'268.55

Nous voyons donc que les coûts sont engendrés majoritairement pour des fonctions supplémentaires (ex : révision salariale, non-étudiée dans le préavis précédent), pour l'ajout d'un module non étudié dans le préavis précédent (Gestion des réfectoires) et les prestations pour les passerelles entre logiciels.

Petite remarque pour le logiciel sur les ports, aucune solution véritable n'était apparue lors du précédent préavis. Entre-temps, la ville de Morges a développé son propre module, par lequel plusieurs villes sont intéressées.

Discussion de la commission

Les commissaires présents sont satisfaits que la Municipalité s'est engagée à faire la lumière sur l'origine des oublis notamment sur les éléments d'intégration et d'intenter d'éventuelles actions en responsabilité pour autant que cela serve les intérêts du projet.

La commission est aussi satisfaite de la réponse aux questions posées lors de leur présentation et dont les réponses sont directement incorporées dans leur intervention.

Les commissaires comprennent très clairement que ces coûts additionnels sont en fait liés à des fonctionnalités supplémentaires qui sont intégrés au différents modules retenus. Ceci dans le but d'anticiper et de mettre en œuvre une stratégie « administration 2.0 » qui a terme devrait aussi amener une réduction de coût.

Position de la commission des finances

La commission des Finances a décidé d'accepter les conclusions et se rallie à la décision de la commission.

Conclusion de la commission

Les commissaires présents sont entièrement satisfaits des éléments portés à leur attention et aux réponses fournies à toutes les questions posées.

A l'unanimité les membres de la commission saluent l'initiative du Boursier communal de proposer une vision sur le long terme en reprenant le cadre de ce projet. Dès lors c'est à l'unanimité que les commissaires présents sont favorables au Préavis Municipal n°1/2018 Demande de crédit

complémentaire de Fr. 225'000.-- au préavis N° 21/2016 « Remplacement des programmes de gestion communale » pour modules et logiciels additionnels

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 1/2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la présente demande de crédit complémentaire afin de financer la suite des opérations de remplacement des programmes communaux dans le cadre du projet ERP ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 225'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9146.018.00 « Rempl. programmes de gestion communale » ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit complémentaire par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 19'899'578.97 ;
4. d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 20'000'000.-- ;
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour la commission,

Erik Dumusque, Président-rapporteur

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2018

le 7 février 2018

Demande de crédit complémentaire de Fr. 225'000.-- au préavis N° 21/2016 « Remplacement des programmes de gestion communale » pour modules et logiciels additionnels.

1003-ADM-1801-PAD-rc-Preavis_01-Credit_complementaire_ERP.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Dans le cadre du préavis N° 21/2016, un crédit de Fr. 533'755.-- (étude Fr. 23'755.-- et réalisation Fr. 510'000.--) a été accordé pour le remplacement des programmes de gestion communale par un nouveau logiciel de gestion intégré (ERP).

Suite au lancement de ce projet au premier trimestre 2017, des compléments se sont avérés nécessaires, pour les raisons détaillées ci-dessous :

Changement de politique commerciale d'Ofisa

Contrairement à ce qu'elle a affirmé lors de sa présentation de produit dans le cadre de la sélection des logiciels ERP, succédant à sa solution Gefi/G2i utilisée depuis 1998 par la commune, la société Ofisa a changé de politique commerciale et ne délivre plus de licence au-delà de 2018 pour de nombreux modules utilisés au sein de notre administration, tels que les modules de caisses, de gestion du port, des cimetières et des réfectoires. Ces trois derniers modules font l'objet d'une proposition de remplacement par des nouveaux logiciels dans le cadre de ce préavis.

Les seuls modules de Gefi/G2i pour lesquels Ofisa propose une licence au-delà de 2018 sont la gestion des chantiers et du temps ainsi que la gestion des permis de construire, qui seront conservés un an ou deux avant leur remplacement.

Nouveaux logiciels, évolution des versions ainsi que nouvelles possibilités

Depuis la rédaction du préavis N° 21/2016, de nouveaux logiciels sont apparus sur le marché, comme celui pour la gestion des ports développé par la ville de Morges. D'autre part, les logiciels de nouvelle génération retenus progressent rapidement avec en général une nouvelle version chaque année, ajoutant à chaque fois de nouvelles fonctionnalités intéressantes.



Définition des besoins

L'analyse détaillée de l'implémentation de ces logiciels a amené de nouvelles attentes face à ces solutions, afin de rendre le travail quotidien plus efficace. Suite à une évaluation des modules et logiciels concernés, les solutions suivantes sont proposées.

2. Modules et logiciels**2.1. Module RH**

Dans le préavis N° 21/2016, le module de gestion des ressources humaines (RH) de l'ERP ProConcept est évoqué, avec les coûts suivants (y compris TVA 8.0 %) :

	Coûts uniques	Coûts annuels
Licences	15'660.--	8'860.35
Prestations	44'928.--	
Budget d'investissement	60'588.--	
<i>Budget de fonctionnement (dès budget 2018)</i>		8'860.35

Suite à une pré-analyse des besoins avec le mandataire chargé de l'exécution du projet (Prime), il ressort que ce budget ne comprend pas l'option "revue des salaires" nécessaire pour la gestion des évaluations et la préparation des salaires pour le budget. D'autre part, la mise en place de processus n'est pas prévue non plus (voir à ce sujet le point 2.8. ci-après).

Sachant que l'implémentation du module RH est prévue en 2018, l'estimation suivante est faite pour l'option "revue des salaires" (y compris TVA 7.7 %) :

	Coûts uniques	Coûts annuels
Licences	3'123.30	1'767.15
Prestations	32'310.--	
Total coûts uniques	35'433.30	
Total coûts annuels		1'767.15

Par rapport au préavis N° 21/2016, cela représente les coûts supplémentaires suivants (y compris TVA 7.7 %) :

Budget d'investissement	35'433.30	
<i>Budget de fonctionnement (dès budget 2018)</i>		1'767.15

2.2. Location de salles

Dans le préavis N° 21/2016, un logiciel de gestion des salles communales est évoqué, pour les coûts suivants (y compris TVA 8.0 %) :

	Coûts uniques	Coûts annuels
Licences	16'200.--	
Prestations	3'132.--	
Maintenance et support		2'052.--
Budget d'investissement	19'332.--	
<i>Budget de fonctionnement (dès budget 2017)</i>		2'052.--



Suite à la présentation de la solution de la société T2i et l'analyse des besoins, les coûts de ce logiciel, dont l'implémentation est prévue en 2018, se présentent comme suit (y compris TVA 7.7 %) :

	Coûts uniques	Coûts annuels
Licences et maintenance	17'604.65	4'264.95
Intégration	11'812.--	
Hébergement	1'669.35	5'156.70
Total coûts uniques	31'086.00	
Total coûts annuels		9'421.65

Par rapport au préavis N° 21/2016, cela représente les coûts supplémentaires suivants (y compris TVA 7.7 %) :

Budget d'investissement	11'754.--	
<i>Budget de fonctionnement (dès budget 2018)</i>		7'369.65

2.3. Gestion du port

Dans le préavis N° 21/2016, il est mentionné qu'aucune solution satisfaisante pour la gestion du port n'ayant été proposée par les différents fournisseurs, ce lot a été abandonné et qu'il serait conservé chez Ofisa. Comme mentionné préalablement, ce module ne pourra plus être exploité sur la plateforme Gefi/G2i au-delà de 2018.

La ville de Morges a décidé de se lancer dans le développement d'un logiciel propre et a confié le projet à la société Depth SA à Collombey-Muraz, pour un coût de Fr 140'000.--. La ville de Morges propose à d'autres communes d'acquérir une licence de ce logiciel pour 10 % de ce prix, à savoir Fr. 14'000.-- (TVA comprise).

La mise en production de ce logiciel est ensuite confiée à la société Depth SA selon les besoins de chaque commune. Ce mandat comprend l'hébergement (serveur), la migration des données, l'intégration, la formation ainsi que la maintenance et le support.

Les coûts de ce logiciel, dont l'implémentation est prévue en 2018, se présentent comme suit (y compris TVA 7.7 %) :

	Coûts uniques	Coûts annuels
Licences	14'000.--	
Installation du serveur	1'453.95	
Migration des données	7'754.40	
Intégration	29'725.20	
Formation	4'200.30	
Hébergement		2'649.45
Maintenance et support		4'846.50
Total coûts uniques	57'133.85	
Total coûts annuels		7'495.95
Budget d'investissement (coûts uniques et annuels 2018)	64'629.80	
<i>Budget de fonctionnement (dès budget 2019)</i>		7'495.95

2.4. Gestion du cimetière

Dans le préavis N° 21/2016, le logiciel de la société i-com a été retenu, également en raison du potentiel d'utilisation de sa solution de portail pour la cyberadministration par la suite, pour les coûts suivants (y compris TVA 8.0 %) :

	Coûts uniques	Coûts annuels
Licences	14'569.20	
Prestations	972.--	
Maintenance et support		4'136.40
Budget d'investissement	15'541.20	
<i>Budget de fonctionnement (dès budget 2017)</i>		4'136.40

Suite à la présentation de la dernière version de ce produit et l'analyse des besoins, les coûts de ce logiciel, dont l'implémentation est prévue en 2018, se présentent comme suit (y compris TVA 7.7 %) :

	Coûts uniques	Coûts annuels
Licences	27'301.95	
Migration des données	2'154.--	
Intégration	2'154.--	
Formation	969.30	
Hébergement, maintenance et support		6'322.--
Total coûts uniques	32'579.25	
Total coûts annuels (offerts en 2018, facturés en 2019)		6'322.--

Par rapport au préavis N° 21/2016, il résulte les coûts supplémentaires suivants (y compris TVA 7.7 %) :

Budget d'investissement	17'081.25	
<i>Budget de fonctionnement (dès budget 2019)</i>		2'197.10

2.5. Gestion des réfectoires

Ce module, utilisé pour la gestion des repas dans les réfectoires scolaires, n'est pas mentionné dans le préavis N° 21/2016. Comme indiqué préalablement, ce module ne pourra plus être exploité sur la plateforme Gefi/G2i d'Ofisa au-delà de 2018.

Trois solutions de gestion des réfectoires ont été recensées, dont le logiciel KIBE, leader du marché suisse et déjà utilisé par l'Accueil familial de jour ainsi que la Fondation des structures d'accueil des enfants en lien avec le réseau REVE.

Suite à la présentation de ce logiciel et à l'analyse des besoins pour 115 places d'accueil dans 4 réfectoires, les coûts de ce logiciel, dont l'implémentation est prévue en 2018, se présentent comme suit (y compris TVA 7.7 %) :

	Coûts uniques	Coûts annuels
Licences	11'577.75	1'623.05
Intégration	11'803.95	
Formation	3'231.--	
Hébergement		470.65
Maintenance et support		1'938.60
Total coûts uniques	26'612.70	
Total coûts annuels		4'032.30
Budget d'investissement (coûts uniques et annuels 2018)	30'645.--	
<i>Budget de fonctionnement (dès budget 2019)</i>		<i>4'032.30</i>

2.6. Prestations complémentaires pour interfaces

Afin que les modules et logiciels listés dans le tableau ci-dessous puissent échanger les données nécessaires avec l'Office de la population (logiciel Nest) ainsi que le Service des finances (logiciel ProConcept), des interfaces doivent être paramétrées par l'intégrateur Prime, prestations qui ne sont pas comprises dans les détails des modules et logiciels ci-dessus.

Les coûts complémentaires sont estimés comme suit (y compris TVA 7.7 %) :

Coûts uniques	Coûts uniques
Module RH : interface comptabilité générale	1'723.20
Location de salles : interface comptabilité générale	1'723.20
Gestion du port : interfaces habitants et facturation	3'446.40
Gestion du cimetière : interfaces habitants et facturation	3'446.40
Gestion des réfectoires : interface comptabilité générale	1'723.20
Logiciel régie : interfaces créanciers et comptabilité générale	3'446.40
Budget d'investissement	15'508.80

2.7. Divers et imprévus

Dans le préavis N° 21/2016, le logiciel de gestion du contentieux Cash-in est évoqué, pour les coûts suivants (y compris TVA 8.0 %) :

	Coûts uniques	Coûts annuels
Licences	20'962.80	3'780.--
Prestations	6'652.80	
Budget d'investissement	27'615.60	
<i>Budget de fonctionnement (dès budget 2018)</i>		<i>3'780.--</i>



Le logiciel comptable ProConcept étant en cours d'implémentation en 2018, le logiciel de gestion de contentieux Cash-in sera déployé suite à la mise en production du module des débiteurs de ProConcept. D'éventuels coûts supplémentaires d'implémentation ne sont donc pas encore connus.

D'autre part, le préavis N° 21/2016 ne prévoyait pas de réserve pour divers et imprévus. Or, il est d'usage, pour des migrations de logiciels ERP, de prévoir un pourcentage correspondant à 10 % du montant initial du projet. La demande crédit de réalisation était de Fr. 510'000.--, il est donc proposé de créer une réserve pour un montant arrondi à Fr. 50'000.--.

Budget d'investissement

50'000.--

2.8. Logiciels à remplacer par la suite et évolutions futures

Comme mentionné en introduction, les seuls modules de Gefi/G2i pour lesquels Ofisa propose une licence au-delà de 2018 sont :

- Gestion des chantiers et du temps : utilisé par les secteurs Parcs & Jardins et Voirie
- Gestion des permis de construire : utilisé par le Service de l'urbanisme et des travaux publics.

Les différents échanges entrepris à ce sujet avec les villes de Montreux et Vevey ont permis de déterminer qu'une analyse rigoureuse des besoins et solutions sur le marché sera nécessaire pour remplacer ces modules. Cette analyse s'effectuera au-delà de 2018, probablement en 2019 avec une possible implémentation en 2020.

D'autre part, le module RH du logiciel ProConcept présente un grand potentiel d'évolution, en intégrant notamment des processus de recrutement et de gestion du personnel. Ces possibilités étant vastes, une analyse précise sera faite une fois que les options de base du module RH auront été mises en production (dès 2018) et leurs fonctionnalités maîtrisées.

Ces nouveaux logiciels et évolutions futures seront inscrits au plan des investissements dès que les montants seront connus et feront l'objet d'un nouveau préavis.

3. Récapitulation

En résumé, les modules et logiciels détaillés précédemment représentent les coûts complémentaires (budget d'investissement) estimés suivants (y compris TVA 7.7 %) :

	Nouveau	Complément
Module RH		35'433.30
Location de salles		11'754.--
Gestion des ports	64'629.80	
Gestion des cimetières		17'081.25
Gestion des réfectoires	30'645.--	
Prestations complémentaire pour interfaces	15'508.80	
Divers et imprévus	50'000.--	
Totaux	160'783.60	64'268.55

Le total des coûts complémentaires se monte donc à Fr. 225'052.15, montant arrondi à Fr. 225'000.--.

A noter qu'un montant indicatif de Fr. 200'000.-- a été porté au plan des investissements 2018 lors de l'élaboration du budget.



4. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 1/2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

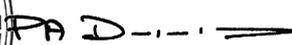
décide :

1. d'approuver la présente demande de crédit complémentaire afin de financer la suite des opérations de remplacement des programmes communaux dans le cadre du projet ERP ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 225'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9146.018.00 « Rempl. programmes de gestion communale » ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit complémentaire par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 19'899'578.97 ;
4. d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 20'000'000.-- ;
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : M. Jean-Pierre Schwab

Adopté par la Municipalité : le 22 janvier 2018